



36ème FIRENZE MARATHON

DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2019

Rendez-vous dimanche 24 novembre 2019 avec la 36ème édition du classique international de course sur route. C'est la fascination envoûtante de siècles d'art, d'histoire et de culture qui vous accompagne, pas après pas, la longueur des 42 kilomètres et 195 mètres de Firenze Marathon. Une émotion unique que seuls ceux qui ont couru à Florence peuvent raconter et qui a transformé le classique de la ville du lys en un rendez-vous auquel il est impossible de renoncer, pour des milliers de sportifs et de passionnés provenant du monde entier, un rendez-vous ponctuel chaque année, le dernier dimanche de Novembre.

Une manifestation qui n'est pas seulement un événement sportif, mais aussi un fait de société et de culture, devant lequel on peut seulement rester enchantés. Un marathon qui a atteint désormais un niveau d'organisation d'excellence absolue et qui peut vanter une scène exceptionnelle comme Florence, une ville unique au monde pour sa beauté et pour son atmosphère.

Firenze Marathon est le principal événement de course sur route qui se déroule en Toscane et qui, avec Rome, est de droit désormais le marathon international le plus important d'Italie et parmi les premiers 20 au monde par nombre de participants et par qualité.

Le parcours florentin traverse des paysages et des monuments d'une beauté unique, qui ont rendu célèbre la ville dans le monde. Un nouveau tracé qui touche les lieux les plus fascinants de Florence, comme piazza del Duomo (départ et arrivée), piazza della Signoria, le Ponte Vecchio et tant d'autres rues et places riches d'histoire et de culture. Le parcours est sans dénivelés, comme prévu par les normes IAAF, et toujours sur des routes asphaltées, caractéristiques qui le rendent particulièrement fluide et apprécié par tous les athlètes.

Firenze Marathon est intégré dans le calendrier officiel des marathons internationaux, certifié AIMS et reconnu par la IAAF

REGLEMENT

Distance 42,195 km

Date et heure: La course se disputera dimanche 24 Novembre 2019. Départ à 8.30

Participation et Inscription

Sur la base de ce qui est prévu par les Normes pour l'Organisation des Manifestations pour l'année 2019 promulguées par la FIDAL, peuvent participer les athlètes qui sont nés en 1999 et les années précédentes

- inscrits par une Fédération étrangère affiliée à la IAAF
- ou qui sont en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport de compétition valide à la date du 24 Novembre 2019

Ce qu'il faut pour s'inscrire :

- Le bulletin d'inscription
- Le paiement
- La licence ou le certificat médical pour une activité sportive de compétition valid au jour du Marathon

Comment s'inscrire :

- en ligne sur Enternow (paiement par carte de crédit ou par virement bancaire)
- par email à iscrizioni@firenzemarathon.it ; il est obligatoire de joindre la documentation relative au paiement, le certificat médical et/ou la licence

Ne sont pas admises les participations à n'importe quel titre d'athlètes NON INSCRITS et/ou privés des conditions sanitaires requises certifiées et/ou qui ne sont pas inscrits à une fédération précitée et/ou n'ont pas le reçu du paiement effectué.

Pénalité pour non-remise du chip à l'arrivée : € 20.00

Pour la confirmation de la tranche de tarification, dans tous les cas, c'est la date d'exécution du paiement, qui sera prouvée par la transmission de la quittance correspondante, qui fera foi.

Parmi les initiatives au programme pour 2019, est confirmés "**la Fête du Marathon**", dimanche 24 novembre à 19.00 auprès du TuscanHall (Lungarno Aldo Moro,3), le dîner avec musique, spectacle, bal et danses. Les frais de participation à la Fête devront être versés au moment de l'inscription. La participation à la fête sera réservée à des athlètes et des accompagnateurs jusqu'à l'épuisement des places.

Fête du marathon- Dimanche 24/11/2019 - à 19.00

Participants au Marathon €10

Accompagnateurs €15

Modalités de paiement :

Les inscriptions doivent être effectuées en versant la somme correspondante, de l'une des façons suivantes :

- carte de crédit (en ligne)
- virement bancaire : IBAN: IT 12 P 01030 02845 000000908823 BIC: PASCIT M 1 W 19

Les inscriptions seront considérées comme valides seulement après la réception de la quittance de paiement

Modalités d'attribution du dossard et confirmation de l'Inscription:

L'attribution du dossard se fera selon les critères suivants :

- date de réception de l'inscription avec le paiement effectué
- meilleur temps obtenu les 2 dernières années dans un marathon officiel (42,195 km): il peut être déclaré dans le bulletin d'inscription. Si le temps n'est pas indiqué sur le formulaire d'inscription, l'organisation sera libre d'attribuer n'importe quel dossard disponible en fonction des propres nécessités.

L'organisation se réserve le droit de vérifier le temps déclaré par l'athlète et d'effectuer les variations opportunes sur le dossard attribué, si des différences sont relevées.

Pour les inscriptions parvenues après le 01/11/2019, l'organisation ne garantit pas l'insertion correcte dans les tranches de dossards auxquelles l'athlète aurait droit. D'éventuels changements seront autorisés seulement après présentation de la documentation qui atteste la prestation chronométrique relative à la SAS de référence. Sans la documentation requise, il ne sera permis à personne de changer la SAS attribuée.

Dossard:

Le dossard de la course est personnel et il est interdit de l'échanger avec d'autres concurrents. Le dossard doit être attaché sur le maillot avec lequel on court et de manière bien visible. En aucun cas, ce qui est écrit dessus ne peut être caché, sous peine de disqualification.

Retrait du dossard de la compétition et kits pour la course:

Le dossard doit être retiré personnellement vendredi 22 ou samedi 23 Novembre 2019 de 9h30 à

20h, au Firenze Marathon Expo' - située dans STAZIONE LEOPOLDA, Porta a Prato
– en montrant un document d'identité, la lettre de confirmation, l'original de la licence ou du certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport de compétition en cours de validité et les éventuels documents manquants.

Lettre de confirmation:

La lettre de confirmation sera envoyée seulement après la réception de toute la documentation nécessaire (attestation du paiement effectué, copie du licence, certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport de compétition en cours de validité)

Les lettres de confirmation seront envoyées exclusivement par e-mail

La lettre de confirmation devra être présentée à la Firenze Marathon Expo pour le retrait du dossard, avec le document d'identité personnel et, dans le cas où ils manquent, la copie de la licence, le certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport de compétition en cours de validité.

Non-participation et remboursement des cotisations de participation

En cas de non-participation à la course, les cotisations d'inscription ne sont en aucun cas remboursables.

Cependant, deux alternatives seront offertes à l'athlète qui aura été dans l'impossibilité de participer à la compétition :

- transférer l'inscription à la XXXVIIème édition de Firenze Marathon 2020, à condition d'effectuer le versement d'un supplément de € 20 pour les frais de secrétariat et d'en faire la communication écrite au plus tard le 15 novembre 2019. Il est possible de bénéficier de cette facilité de pouvoir transférer l'inscription à l'édition de l'année suivante une seule fois. Le transfert de l'inscription à l'édition 2020 n'est pas cumulable avec d'autres facilités tarifaires.
- transférer l'inscription à une autre personne à condition d'effectuer le versement d'un supplément de € 20 pour les frais de secrétariat, d'en faire la communication au plus tard le 15 novembre 2019 et de restituer la lettre de confirmation reçue. La personne inscrite en remplacement devra fournir toutes les informations personnelles et relatives à l'inscription comme s'il s'agissait d'une nouvelle inscription. Un nouveau numéro de dossard disponible sera attribué. Il est possible de bénéficier de cette facilité de transférer l'inscription à un autre athlète seulement pour l'édition 2019 et dans tous les cas, une seule fois. Le transfert de l'inscription à une autre personne n'est pas cumulable avec d'autres facilités tarifaires.

Temps limite:

Le temps limite pour conclure les 42,195 km est fixé à 6 heures. Le temps limite pour le passage au demi marathon (km 21,097) est fixé à 3 heures. Le temps limite de passage au km 30 est fixé à 4h15. Les athlètes qui courent à plus de 8'30 minutes au km seront tenus d'observer les règles du code de la route.

Chronométrage et chip:

Le service de chronométrage sera effectué grâce à un microchip Timing Data System qui vous permet d'enregistrer également le temps effectif que vous avez réalisé.

Le chip est strictement personnel et ne peut pas être échangé.

Le "Real time" commencera avec le passage sur la ligne de départ et finira avec le passage sur la ligne d'arrivée. Seront enregistrés les temps intermédiaires de chaque athlète aux km 5 - 10 - 15 - 21,097 - 25 - 30 - 35 et 40 et, de plus, des relevés ultérieurs seront effectués par surprise, pour garantir le compte-rendu correct des classifications.

PAS DE CHIP, PAS DE TEMPS ! Le chip sera positionné sur le verso du dossard et il ne devra être retiré sous aucun motif, sous peine d'exclusion de la classification.

Le chip doit être rendu aux box dans la zone d'arrivée à notre personnel, même pour les athlètes qui ne sont pas partis. Pour les athlètes qui se sont retirés, en revanche, la restitution du chip sera possible aussi le long du parcours dans les points de ravitaillement.

N.B. Le chip est utilisable seulement pour la manifestation Firenze Marathon pour laquelle il a été

programmé.

Si le chip n'est pas remis, cela entraînera une somme due de € 20 en faveur de l'Organisation, qui se réserve le droit de le débiter lors de l'inscription de l'année suivante. En cas de nonparticipation ou d'abandon de la course, le chip devra être envoyé par l'inscrit au plus tard 15 jours après le marathon, par poste à FIRENZE MARATHON – Viale M.Fanti, 2 – 50137 Firenze. En cas de perte, il faudra verser la somme de € 20 à titre de remboursement sur le compte courant postal n.1822914 qui est au nom de FIRENZE MARATHON.

Sas et procédures de départ:

Le départ est à 8.30 mais il pourrait être anticipé ou repoussé de quelques minutes à cause d'exigences pour la retransmission télévisée. L'entrée aux grilles attribuées est permise de 7h jusqu'à 8h

Rendez-vous : de 07.00 Piazza Duomo. Tous les athlètes doivent être prêts dans la zone de départ entre 8h00.

A 8.27, ce sera le départ de la compétition réservée aux athlètes porteurs de handicap. L'entrée dans les sas de participation attribués, qui séparent les athlètes selon le numéro de dossard, est permise de 7h00 jusqu'à 8h00, ensuite, les retardataires seront invités à partir dans le dernier sas en queue de peloton.

Il ne sera permis à personne d'entrer dans une grille de départ différente de celle prévue en fonction du dossard de course. Une fois entrés dans le propre sas, les athlètes ne pourront plus en sortir. Il sera permis aux dossards plus bas de partir d'une grille d'un dossard plus haut, mais pas le contraire.

Dépôt des sacs:

Le dépôt des sacs sera effectué dans la zone de départ dans les espaces prédisposés à ce service, subdivisés par groupes de dossards à partir de 07h00. Le sac prévu à cet effet sera déposé à l'intérieur des zones préétablies par le personnel de service. Il est obligatoire d'utiliser le sac fourni par l'organisation, qui doit être marqué avec l'adhésif du numéro de dossard prévu à cet effet. Il est interdit d'utiliser les services de garde-robe comme vestiaire. Nous vous prions de ne pas laisser d'objets de valeur dans le service de vestiaire (nous ne répondons pas de vols éventuels). L'organisation vous fournira une cape en plastique qui vous sera utile en cas de pluie ou de vent fort.

Remise des prix:

Podium d'arrivée – Seront primés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes dans la classification absolue

Droit à l'image:

Avec la signature du bulletin d'inscription à la XXXVIème édition de Firenze Marathon, l'athlète, dès à présent, autorise expressément l'organisation à utiliser gratuitement les images, fixes et/ou en mouvement, où apparaît la propre personne et qui sont prises à l'occasion de sa participation à Firenze Marathon. La présente autorisation à l'utilisation de la propre image doit être comprise comme étant prêtée à temps indéterminé et sans limites territoriales dans le monde entier, pour l'emploi dans les publications et les films variés, où est inclus, à simple titre d'exemple et de manière non limitative, du matériel promotionnel et/ou publicitaire et qui sont réalisés sur tous types de supports. L'organisation pourra, en outre, céder à des tiers, propres partenaires institutionnels et commerciaux, les droits d'utilisation prévus dans le présent accord.

Déclaration de responsabilité:

Avec la signature du bulletin d'inscription, l'athlète déclare connaître et accepter le règlement du XXXVIème édition de Firenze Marathon, publié sur le site www.firenzemarathon.it et déclare avoir atteint 20 ans à la date du 24 novembre 2019. Il déclare en outre expressément sous sa propre responsabilité, non seulement avoir déclaré la vérité (art. 2 de la loi du 04/01/1968 n° 15,

modifié par l'art. 3, alinéa 10 de la loi du 15/05/1997 n° 127), mais il dégage les organisateurs de toute responsabilité, aussi bien civile que pénale, pour des dommages causés à des personnes et/ou des choses causés par lui ou qui dérivent de lui.

Avertissement final:

L'Organisation de Firenze Marathon se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment dans le but de garantir une meilleure organisation de la compétition. D'éventuelles modifications à des services, lieux et horaires seront communiquées opportunément aux athlètes inscrits au moyen de la lettre de confirmation, ou seront reportées sur le site internet www.firenzemarathon.it.